



IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

1 rue du 11 novembre 92120 Montrouge

150 avenue Paul Vaillant-Couturier 93330 Neuilly-sur-Marne

En partenariat avec l'INS HEA, l'IFITS de Neuilly-sur-Marne & le CASH IFSI de Nanterre

Dossier d'inscription - Formation DEAES

Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

Complétez et envoyez votre dossier avec les documents demandés par courrier ou par mail à :

Site de Montrouge

Sabrina Porpiglia

IRTS - 1 rue du 11 novembre - 92120 Montrouge

sporpiglia@irtsidf9293.eu

Site de Neuilly-sur-Marne

Isabelle Dupire

IRTS - 150 avenue Paul Vaillant-Couturier - 93330 Neuilly-sur-Marne

idupire@irtsidf9293.eu

Session choisie & financement envisagé

Cochez les cases

Session	Formation	Site de formation	Financement envisagé – il est possible de combiner plusieurs financements
<input type="checkbox"/> Rentrée le 5 février 2018 <input type="checkbox"/> Rentrée le 24 septembre 2018	<input type="checkbox"/> Formation DEAES complète avec <input type="checkbox"/> spécialité accompagnement de la vie à domicile <input type="checkbox"/> spécialité accompagnement à la vie en structure collective <input type="checkbox"/> spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire <input type="checkbox"/> Uniquement la spécialité accompagnement de la vie à domicile <input type="checkbox"/> Uniquement la spécialité accompagnement à la vie en structure collective <input type="checkbox"/> Uniquement la spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	<input type="checkbox"/> Montrouge <input type="checkbox"/> Neuilly-sur-Marne	<input type="checkbox"/> Employeur – plan de formation, période de professionnalisation, contrat pro <input type="checkbox"/> Pôle emploi <input type="checkbox"/> CPF <input type="checkbox"/> CIF <input type="checkbox"/> Autofinancement <input type="checkbox"/> Autre – précisez :



IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

1 rue du 11 novembre 92120 Montrouge

150 avenue Paul Vaillant-Couturier 93330 Neuilly-sur-Marne

En partenariat avec l'INS HEA, l'IFITS de Neuilly-sur-Marne & le CASH IFSI de Nanterre

Fiche candidat

Compléter en lettres d'imprimerie

Collez ici
votre photo

Nom : Nom d'épouse :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance : Pays de naissance :

Nationalité : N° de sécurité sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail obligatoire :

Situation professionnelle actuelle

- en CDD
- en CDI
- Demandeur d'emploi
- Autre – précisez :

Scolarité :

Diplôme	Date d'obtention	Etablissement



IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

1 rue du 11 novembre 92120 Montrouge

150 avenue Paul Vaillant-Couturier 93330 Neuilly-sur-Marne

En partenariat avec l'INS HEA, l'IFITS de Neuilly-sur-Marne & le CASH IFSI de Nanterre

Etablissement employeur – à compléter uniquement si vous êtes salarié et que votre employeur prend en charge la formation

Cochez l'établissement destinataire du devis, de la convention de formation, des attestations de présence...

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :.....

Téléphone : Mail :

Prénom et nom du directeur :.....

Adresse du lieu de travail s'il est différent de votre employeur

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :.....

Téléphone : Mail :

Liste des documents à joindre au dossier

La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité – livret de famille, passeport ou carte de séjour valide

La photocopie de l'attestation de Sécurité sociale

La photocopie de l'appel de préparation à la défense – pour les candidats nés à partir de 1985

2 photos d'identité avec votre nom et prénom au dos **dont 1 est à coller sur votre dossier d'inscription**

Un CV – une page maximum

Un texte d'une page dans lequel vous exposez vos motivations pour entrer en formation

La photocopie des diplômes ou attestations de réussite des prérequis – dans le cadre d'une dispense pour l'accès aux épreuves d'admission – voir règlement d'admission

1 chèque de 50 € à l'ordre de **IRTS Ile-de-France** pour l'épreuve écrite, uniquement pour les candidats **non** dispensés de l'épreuve écrite

1 chèque de 70 € à l'ordre de **IRTS Ile-de-France** pour l'épreuve orale qui vous sera restitué avec votre dossier si vous n'êtes pas admis à l'épreuve écrite

En cas de désistement, une somme de 30 € est remboursée sous couvert de justificatif écrit de l'absence. Le candidat pourra se présenter à l'épreuve suivante.

En cas de désistement moins de 5 jours avant la date de l'épreuve ou de non présentation du candidat à l'épreuve d'admission, aucun remboursement ne sera accordé.